

Table des matières

I.	Introduction	7
II.	Pourquoi une Cour de justice pour l'Union européenne ?	9
III.	La Cour de justice de l'Union européenne : organisation générale	11
	La Cour de justice au sens strict (articles 251 et suivants du TFUE)	11
	Le Tribunal (articles 254 et suivants du TFUE)	13
	Quand vais-je à la Cour et quand vais-je au Tribunal ? Première esquisse de réponse	14
IV.	Mais pourquoi donc fallait-il instaurer une juridiction européenne ? La réponse est à trouver dans le principe de primauté du droit européen	15
V.	Conséquence de la primauté pour le citoyen européen : l'effet direct	19
	Effet direct inconditionnel et non restreint	20
	Effet direct conditionnel et non restreint	20
	Effet direct conditionnel et restreint.....	21
	Invocation du droit de l'Union en dehors de l'effet direct ..	25
VI.	Revenons à nos moutons : quels types de recours peut-on introduire devant la CJUE ?	27
VII.	Le recours préjudiciel	29
	Recours en interprétation	32
	Recours en appréciation de validité.....	33
	Limites de l'intervention de la CJUE.....	34
	A. Possibilité de recours contre une décision renvoyant une question à la Cour de justice.....	34
	B. Limites des recours en interprétation.....	34
	C. Limites des recours en appréciation de la validité d'actes de droit européen	35

	D. Transfert de compétence de la Cour vers le Tribunal pour juger des questions préjudicielles dans certaines matières bien définies	36
VIII.	Les recours directs	39
IX.	Actions en manquement contre les États membres	41
	A. On ne tire pas tout de suite : on fait des sommations lors d'une phase précontentieuse	44
	B. Si les sommations ne sont pas suffisantes, on lance la procédure judiciaire devant la Cour : mais quels arguments le défendeur peut-il utiliser ?	47
	a. <i>L'épuisement des voies de recours de droit interne</i> ..	47
	b. <i>Défaut d'identité d'objet entre la phase précontentieuse et la phase juridictionnelle</i>	48
	c. <i>Absence d'intérêt à agir</i>	48
	d. <i>Exception d'illégalité</i>	49
	e. <i>Exceptio non adimpleti contractu</i>	49
	f. <i>Force majeure</i>	50
	C. Portée des arrêts : procédure de l'article 260 du TFUE	50
X.	Recours en annulation contre des actes dérivés des institutions européennes	53
	A. Institution dont l'acte doit émaner	54
	B. Actes destinés à produire des effets juridiques	55
	C. Qui peut introduire un recours et dans quel délai ?	55
	D. Moyens qui peuvent être invoqués	56
	a. <i>Incompétence</i>	57
	b. <i>Violation des formes substantielles</i>	57
	1) Les règles concernant le processus d'élaboration des actes européens	57
	2) Les règles concernant le processus de prise de décisions	57
	3) Les règles concernant la forme extérieure de l'acte	58
	E. Effets des arrêts	58

XI.	Recours en carence à l'encontre des institutions européennes	63
	A. Généralités – Procédure.....	63
	B. Abstentions justifiant un recours – personnes autorisées à agir.....	65
	a. <i>Les requérants privilégiés</i>	65
	b. <i>Les personnes privées</i>	66
	C. Moyens pouvant être invoqués.....	66
	D. Effets des arrêts.....	67
XII.	Exception d'illégalité	69
XIII.	Contentieux de la responsabilité non contractuelle et contractuelle de l'Union	71
	A. L'Union européenne est une institution internationale dotée de la personnalité juridique, responsable de ses actes	71
	B. Le recours en responsabilité extracontractuelle.....	72
	C. Un recours autonome mais « cumulable ».....	72
	D. Conditions de recevabilité.....	72
	E. Conditions d'engagement de la responsabilité	75
	a. <i>Le fait dommageable</i>	75
	b. <i>Dommage dont la réparation peut être exigée</i>	77
	c. <i>Le lien de causalité</i>	77
	F. La responsabilité contractuelle de l'Union.....	78
	a. <i>Conditions de recevabilité</i>	78
	b. <i>La compétence des juridictions européennes est liée à l'existence d'un contrat</i>	78
	c. <i>La compétence des juridictions européennes est liée à l'existence d'une clause compromissoire</i>	79
	d. <i>Droit applicable au fond du litige</i>	79
XIV.	Finalement, quand vais-je au Tribunal et quand vais-je à la Cour de justice ?	83

XV. Et maintenant, comment la procédure va-t-elle se dérouler ?	85
A. Qui peut introduire une procédure devant le Tribunal ou la CJUE ?	85
B. Quels sont les délais pour introduire les différentes procédures analysées ?	86
C. Comment se détermine la langue de la procédure ?...	88
D. Comment préparer sa requête introductive ?.....	88
E. Quelles sont les étapes suivantes de la procédure écrite ?.....	90
F. Comment se déroule la phase orale de la procédure ?	91
G. Délibéré, jugement et voies de recours	93
XVI. Finalement, est-ce que j'ose introduire moi-même un recours devant la CJUE ?	95
Table des arrêts	99
Bibliographie raisonnée	101
ANNEXE 1 Extrait du Traité sur l'Union européenne	107
ANNEXE 2 Extrait du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne	109
ANNEXE 3 Protocole (n° 3) sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne (extrait)	119
ANNEXE 4 Règlement de procédure de la Cour de justice ..	137
ANNEXE 5 Règlement de procédure du Tribunal de l'Union européenne	139
ANNEXE 6 Instructions pratiques aux parties plaidant devant la CJUE	141

ANNEXE 7	Schéma de recours devant le Tribunal ou la Cour de justice.....	171
ANNEXE 8	Exemple de schéma de requête introductive d'une procédure en responsabilité extra- contractuelle	173